

FORMATION

CONSTRUIRE AVEC DU RÉEMPLOI

DATES DE FORMATION :

4 et 5 juillet 2024

OBJECTIFS

- Appréhender le contexte de la filière en devenir : acteurs, métiers, temporalités, économie, réglementation, engagement.
- Connaître les processus et compétences à mettre en œuvre pour structurer un projet.
- Découvrir et s'approprier les outils documentaires et numériques.

CONTEXTE

Le secteur du bâtiment participe au réchauffement climatique notamment avec l'exploitation des ressources abiotiques, la fabrication des produits, la construction des édifices, les consommations et pollutions des bâtiments en phase d'exploitation. L'économie circulaire, et notamment le réemploi des matériaux et des composants issus des démolitions ou des stocks neufs non-utilisés, est une des solutions envisagées pour atténuer les impacts sur l'environnement.

Formation en présentiel :

Fédération du BTP des Ardennes
08000 Villers-Semeuse

*Salles et ateliers accessibles aux PMR.
Référente PSH : Chrystèle DJAROUN*

Intervenants

Association REMISE, Emilie LE-MOINE, Christelle HOPFNER-VUILLE. Véronique GALMICHE, architecte, modératrice.

Public

Architectes et personnels des entreprises d'architecture, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises, maîtres d'œuvre, assureurs, contrôleurs techniques et tous les professionnels du cadre bâti.

Pré-requis

Être prescripteur ou décideur et avoir une expérience en construction et/ou en réhabilitation.

Durée

2 journées de 7 heures, soit 14 heures
| De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Note de satisfaction des sessions précédentes

Appréciation globale sur les précédentes sessions organisées par CLASSE 4 : **9,8/10**

Date limite d'inscription—Contact

Date limite : Jeudi 20 juin 2024
(n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes en dehors de ce délai).

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr

CONSTRUIRE AVEC DU REEMPLOI

JOUR 1

- Sensibilisation et connaissances

Histoire, définitions.

Contexte environnemental, enjeux de la filière, Engagement humain.

Réalisations remarquables, Projets et acteurs locaux et nationaux.

- Visite d'un chantier ou d'une matériauuthèque/ressourcerie.

- Contexte technique et juridique

Le diagnostic ressources et le diagnostic Produit Équipement Matériaux Déchets (PEMD).

Jeu d'acteurs et de compétences pour la concrétisation du réemploi.

Réglementation, assurances.

JOUR 2

Outillages traditionnels et numériques.

Les diagnostics sur tableur.

Les catalogues.

Les plateformes numériques.

Les calculs d'Analyse du Cycle de Vie (ACV).

- Missions des acteurs du réemploi

Les recycleries – ressourceries – Matériauuthèques.

Les bureaux d'étude.

Les associations.

Le syndicat.

- Jeu de rôles

Processus de concrétisation du réemploi avec un projet fictif.

Répartition et changement des rôles.

Bilan de l'expérimentation

- Perspectives d'avenir et Bibliographie

Pédagogie

2 journées avec alternance d'apports théoriques sous forme d'exposés, de vidéo-projections, et d'exercices de validation à partir de cas concrets. Visite d'un site.

Modalités de suivi et d'appréciation

Emargement par demi-journée - Certificat de formation. Validation des acquis par exercice d'application sur site et jeu de rôle.

Coût de la formation

Prise en charge selon critères, faire la demande auprès votre organisme.

Les repas ne sont pas compris, et sont à la charge de chaque participant.

COÛT TVA 20%	HT	TTC
Pédagogique	800 €	960 €
Annexe:	0 €	0 €
Global	800 €	960 €

Contact et informations

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88

formations@envirobatgrandest.fr

www.envirobatgrandest.fr

Référent PSH : Chrystele DJAROUN

Organisme de formation

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE –
62 rue de Metz – CS 83 333 – 54 014
Nancy

"déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 44540438754 auprès
du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 – APE : 94 99Z
- Association loi du 1er juillet 1901

ORGANISME

Raison sociale :

Adresse complète :

CP.....Ville.....

Téléphone : Courriel :

Activité : Effectifs :

N° Siret :

OPCO (Opérateur de compétence) :

PARTICIPANT

Civilité : Nom :

Prénom : Téléphone :

Qualification / Fonction dans l'entreprise :

Courriel au sein de l'organisme :

Régime alimentaire spécifique :

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

TARIFS	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Frais pédagogiques	800,00 €	160,00 €	960,00 €
Frais annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	800,00€	160,00 €	960,00 €

Je joins un chèque ou j'effectue un virement bancaire* de 960€ à cette inscription.

(* Coordonnées bancaires Envirobat Grand Est-ARCAD LQE transmis sur demande)

J'accepte de recevoir des informations d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE

Un contrat de formation sera établi après inscription et versement du montant de la formation.

Annulation de l'inscription : Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 5 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit par l'employeur consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE

Date, cachet et signature

Le signataire reconnaît l'exactitude des informations indiquées ci-dessus

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par Envirobat Grand Est – ARCAD LQE qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés au bâtiment et à l'aménagement durable.

L'association loi du 1er juillet 1901. Numéro de SIREN : 500598487

2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à : [Envirobat Grand Est – ARCAD LQE](mailto:formations@envirobatgrandest.fr) - 62 rue de Metz - CS 83 333 - 54 014 Nancy Cedex - 03 83 31 09 88 - formations@envirobatgrandest.fr, "déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST" .

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du bénéficiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au bénéficiaire ou à l'administration.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de signature de la convention et à réception du règlement demandé.

A la signature de la présente convention, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur en vigueur, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

Conditions spécifiques à la formation PRO-PAILLE

L'inscription doit être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription intégralement complété au plus tard 45 jours avant le 1er jour de formation.

3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le bénéficiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le bénéficiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le bénéficiaire et le stagiaire reçoivent une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au bénéficiaire, accompagnée des pièces justificatives (certificat de réalisation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

4- Tarifs

Le prix des actions de formation Envirobat Grand Est – ARCAD LQE s'entend assujettie à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

Le prix varie en fonction du thème de la formation. Pour connaître le détail, voir bulletin d'inscription de la session concernée.

Des frais annexes peuvent être demandés : repas, hébergement ... (voir sur bulletin d'inscription).

5- Délais de rétractation :

Toute annulation de formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 5 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE ne procédera à aucune facturation.

Conditions spécifiques formation PRO-PAILLE :

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

En cas d'annulation dans les 7 jours précédant le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifiée, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE ne procédera à aucune facturation (sur justificatif uniquement).

6- Report - Absence - Annulation

6-1 : Du fait d'Envirobot Grand Est - ARCAD LQE

Envirobot Grand Est - ARCAD LQE se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le bénéficiaire dans les plus brefs délais. Au choix du bénéficiaire, Envirobot Grand Est - ARCAD LQE reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

6-2 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 5 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

Conditions spécifique formation PRO-PAILLE

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation. En cas d'annulation dans les 7 jours précédents le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Dans tous les cas et quelque soit la thématique : tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la convention est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre la formation lors d'une session ultérieure.

Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, ...).

La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (OPCO) totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention : remboursement du montant total ou partiel de la formation après entente préalable des deux parties.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nancy sera seul compétent pour régler le litige.

7. Accessibilité

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.